



Campagne de contrôle sur la présence d'Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) dans les denrées alimentaires 2009

La présente campagne a été effectuée par des agents du Service de la Sécurité Alimentaire de la direction de la santé dans le courant de l'année 2009.

1. Champ d'application

L'objectif des contrôles effectués par le Service de la Sécurité Alimentaire était de contrôler d'une part l'absence d'OGM non autorisés dans les denrées alimentaires, et d'autre part de contrôler les prescriptions réglementaires en matière d'étiquetage en cas de présence d'OGM autorisés dans les denrées alimentaires.

2. Réglementation

Les principaux textes réglementaires sur lesquels le Service de la Sécurité Alimentaire se base pour effectuer le contrôle officiel en matière du contrôle des OGM sont :

- Le règlement 1829/2003/CE, du Parlement européen et du Conseil du 22 septembre 2003 concernant les denrées alimentaires et les aliments pour animaux génétiquement modifiés, nommé GM food-feed
- Le règlement 1830/2003/CE, du Parlement européen et du Conseil du 22 septembre 2003 concernant la traçabilité et l'étiquetage des organismes génétiquement modifiés et la traçabilité des produits destinés à l'alimentation humaine ou animale produits à partir d'organismes génétiquement modifiés, nommé GM traçabilité :

http://ec.europa.eu/food/food/biotechnology/gmo_intro_en.htm

La liste des OGM autorisés est reprise sur le site de la commission :
http://ec.europa.eu/food/dyna/gm_register/index_en.cfm

Les principaux OGM non autorisés recherchés en 2009 étaient :



- L'OGM Lin CDC Triffid FP 967 sur des matrices de type graines de lin ou produits composés de graines de lin,
- L'OGM Riz Bt 63 sur des matrices de riz d'origine asiatique.

3. Méthode

Le Service de la Sécurité Alimentaire a effectué les prélèvements de manière sélective au niveau des distributeurs et transformateur du marché luxembourgeois.

Le Laboratoire National de Santé, accrédité ISO 17025, membre de l'ENGL (european network of GMO laboratoires) effectue les analyses OGM dans le cadre du contrôle officiel selon la méthode Real Time Polymerase Chain Reaction.

La méthode est spécifique des événements génétiques validée par le laboratoire de référence communautaire.

Service de la sécurité alimentaire		9 avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg	 (352) 2477 5620  (352) 2747 8068 e-mail : secualim@ms.etat.lu
Campagne de contrôle	FC/PH		15/07/2010
			Page 1/5



4. Résultats

4.1. Résultat général sur l'année 2009

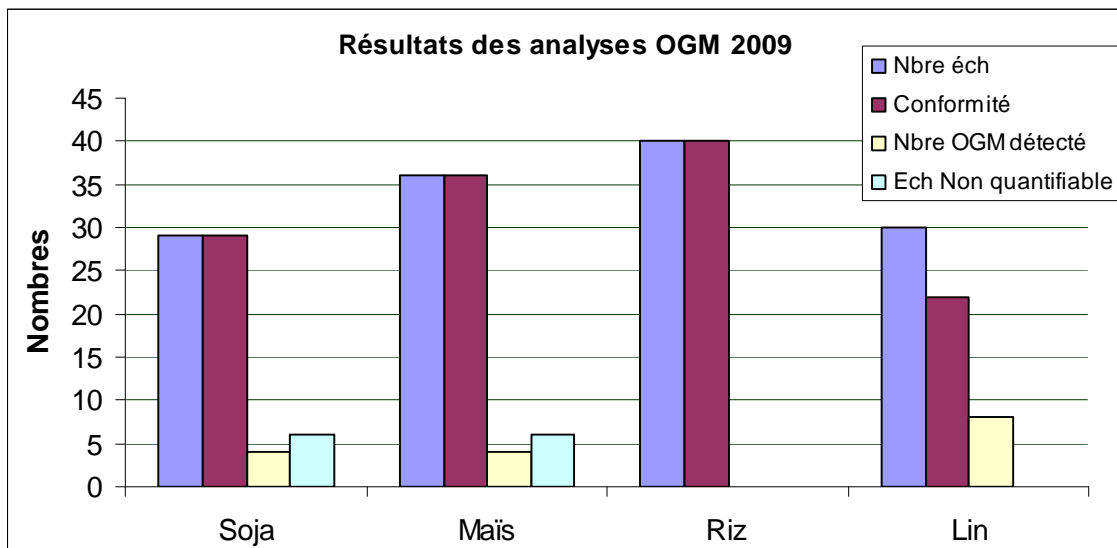
	Nbre échantillons	% conformité	% OGM détecté ⁽¹⁾	% échantillon non quantifiable ⁽²⁾
LIN	30	73,34%	26,60%	
RIZ	40	100%	0%	
MAÏS				
céréales	21	100%	0%	
céréales petits déjeuners	8	100%	0%	75,00%
Farine	3	100%	33%	
Pâte séchées	4	100%	75%	
Total	36	100%	11%	16,60%
SOJA				
céréales, farine, produit boulangerie	13	100%	30%	30%
condiment	6	100%	0	17%
boisson	5	100%	0	0
Pâte séchées	3	100%	0	0
alimentation particulière	2	100%	0	50
Total	29	100%	14%	21%
TOTAL	135	94%	12%	9%

(1) : OGM détecté signifie la détection d'un OGM à une teneur inférieure à 0,9%, teneur acceptable si elle résulte d'une présence fortuite ou techniquement inévitable.

(2) : Les échantillons non quantifiables résultent d'une incapacité à répliquer l'ADN (et donc à le quantifier) en raison d'une dénaturation des protéines en générale en conséquence des traitements thermiques ou d'extrusion appliqués aux denrées alimentaires.



4.2. Tableau :



4.3. Résultats Détails

SECTEUR	MATRICE	OGM analysé	Nombre d'analyse	Résultat	Teneur (%)
LIN	Produit lin	Lin CDC Triffid FP 967	22	non détecté	
		Lin CDC Triffid FP 967	8	détecté	
RIZ	riz	Promoteur 35 S	40	non détecté	
		Bt 63	40	non détecté	
MAÏS	céréales	Terminal NOS	20	non détecté	
		Promoteur 35S	16	non détecté	
	céréales petit déjeuners	Terminal NOS	6	Non quantifiable	
		Promoteur 35S	6	Non quantifiable	
		Promoteur 35S	2	non détecté	
	Farine	Terminal NOS	2	non détecté	
		Promoteur 35 S	1	détecté	
		Maïs 59122	1	non détecté	
		Maïs BT 11	1	non détecté	
		Maïs BT 176	1	non détecté	
		Maïs DAS1507	1	non détecté	
		Maïs MON810	1	détecté	<0,1
		Maïs MON863	1	non détecté	
		Maïs NK603	1	détecté	<0,1
		Maïs T25	1	non détecté	
		pâte séchées	Terminal NOS	3	détecté
	Terminal NOS		1	non détecté	
	Promoteur 35 S		3	non détecté	



		Promoteur 35 S	1	déecté		
		Maïs 59122	1	non déecté		
		Maïs BT 176	1	non déecté		
		Maïs DAS1507	1	non déecté		
		Maïs GA 21	3	non déecté		
		Maïs MIR604	3	non déecté		
		Maïs MON 89034	1	non déecté		
		Maïs MON810	1	déecté	<0,12	
		Maïs MON863	1	non déecté		
		Maïs T25	1	non déecté		
		produit de boulangerie	Terminal NOS	1	non déecté	
		Promoteur 35 S	1	non déecté		
SOJA	céréales, farine, boul	Round-up-ready soja I	7	non déecté		
		Round-up-ready soja I	3	Non quantifiable		
		Round-up-ready soja I	1	déecté	<0,43	
		Round-up-ready soja I	1	déecté	<0,36	
		Round-up-ready soja I	1	déecté	<0,07	
		Round-up-ready soja I	1	déecté	<0,03	
		Soja A2704	1	non déecté		
		Soja A2705	1	Non quantifiable		
		Soja MON 89788 Round-up-ready II	1	Non quantifiable		
		Soja MON 89788 Round-up-ready II	1	non déecté		
		Soya RRS35	1	Non quantifiable		
	pâte séchées	Round-up-ready soya I	3	non déecté		
		Soya A2704-12	1	non déecté		
		Soya MON 89788 Round-up-ready II	1	non déecté		
		Round-up-ready soya I	4	non déecté		
	condiment	Round-up-ready soya I	1	Non quantifiable		
		Soya A2704-12	2	non déecté		
		Soya MON 89788 Round-up-ready II	2	non déecté		
		boisson	Round-up-ready soja I	5	non déecté	
	Alimentation particulière	Round-up-ready soja I	1	non déecté		
			1	Non quantifiable		
	TOTAL		OGM analysés	236		



5. Conclusions

Sur l'année 2009, le Service de la Sécurité Alimentaire a procédé au prélèvement de 135 échantillons sur lesquels 236 OGM spécifiques ont été analysés.

Sur l'ensemble de la campagne d'échantillonnage, des non-conformités n'ont été détectées que sur des produits Lin suite à la contamination de lin canadien par l'OGM Lin CDC Triffid FP 967.

Une fiche technique spécifique est disponible expliquant les résultats de cette campagne de contrôle sur le Lin.

Lien internet :

http://www.securite-alimentaire.public.lu/actualites/communiques/2010/02/incident_OGM_lin/index.html?highlight=lin

En analysant les résultats, nous pouvons remarquer que 12% des échantillons étaient contaminés par la présence d'un organisme génétiquement modifié à une teneur inférieure à 0,9%. Cette contamination est autorisée par la réglementation européenne et est considérée comme fortuite et/ou techniquement inévitable.

Cette contamination montre qu'il est difficile de protéger les cultures conventionnelles et/ou le processus de production conventionnel des contaminations involontaires en organismes génétiquement modifiés.

Ce résultat confirme l'importance d'être vigilant lors de la procédure d'acceptation des cultures OGM au Grand-Duché de Luxembourg et de maintenir une politique stricte en matière d'autorisation des organismes génétiquement modifiés.

Suite aux résultats, nous pouvons également constater que pour certaines matrices, il est difficile de procéder à une analyse en raison de la dénaturation des protéines des échantillons. Ceci est surtout constaté pour les produits traités thermiquement et/ou extrudés.

En conséquence, il est important dans la mesure du possible d'effectuer des contrôles sur les matières premières, plutôt que sur les produits finis.

Dans la planification des échantillonnages futurs, il sera tenu compte de cette constatation, bien que pour un certain nombre de produit, la production n'est pas effectuée au Luxembourg.

Service de la sécurité alimentaire		9 avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg	(352) 2477 5620 (352) 2747 8068 e-mail : secualim@ms.etat.lu
Campagne de contrôle	FC/PH	15/07/2010	Page 5/5